

56^{ème} Rallye National « RONDE DE LA GIRAGLIA »

CHAMPIONNAT DE FRANCE 2^{ÈME} DIVISION

FFSA

**10-11-12
AVRIL 2026**



56^{ème}

RONDE DE LA

GIRAGLIA

MODERNE - VHC - VHR5 - VMRS



WWW.ASA-BASTIAISE.COM

CREAZIONE: CORTOGRAPHIQUE.CORSICA | RITRATTI: RALLYECORSE.COM

REGLEMENT

CHAMPIONNAT DE FRANCE 2^{ème} DIVISION

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF MODERNE

SOMMAIRE

Programme du Rallye
Programme des réunions du Collège des Commissaires Sportifs
Palmarès de la « Ronde de la Giraglia »

Art. 1P	Organisation
Art. 2P	Assurances
Art. 3P	Concurrents et pilotes
Art. 4P	Voitures et équipements
Art. 5P	Identification des voitures et Publicité
Art. 6P	Sites et Infrastructures
Art. 7P	Déroulement du Rallye
Art. 8P	Pénalités, Réclamation, Appels
Art. 9P	Classements
Art. 10P	Prix et Coupes

Annexes « Itinéraire » :

- Carte et Itinéraire 1^{ère} étape, 2^{ème} étape et 3^{ème} étape

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes

PROGRAMME DU RALLYE

Parution du règlement	Lundi 23 Février 2026
Ouverture des engagements	Lundi 2 Mars 2026
Clôture des engagements	Lundi 30 Mars 2026 à minuit
Parution du Road-Book	Jeudi 2 Avril 2026
Dates et heures des reconnaissances officielles	Samedi 4 et Dimanche 5 Avril 2026 Mercredi 8 et Jeudi 9 Avril 2026 8h00 à 12h00 – 14h00 à 18h00
Liste des engagés et attribution des numéros	Jeudi 2 Avril 2026
Vérifications des documents Mairie Annexe sur la Place du Marché à Bastia	Vendredi 10 Avril 2026 11h00 à 15h30
Vérifications des voitures Face à la Mairie Annexe sur la Place du Marché à Bastia	Vendredi 10 Avril 2026 11h15 à 15h45
Mise en place du Parc de départ Place Saint-Nicolas à Bastia	Vendredi 10 Avril 2026 à 11h15
Publication de la liste des autorisés à prendre le départ Ordre et heures de départ 1 ^{ère} étape	Vendredi 10 Avril 2026 à 19h00
Départ de la 1 ^{ère} étape	Vendredi 10 Avril 2026 à 20h00 *1 ^{ère} voiture (uniquement Modernes)
Arrivée de la 1 ^{ère} étape Place Saint-Nicolas à Bastia	Vendredi 10 Avril 2026 à 21h28
Publication des résultats partiels et provisoires de la 1 ^{ère} étape	Vendredi 10 Avril 2026 à 23h30
Ordre et heures de la 2 ^{ème} étape	Samedi 11 Avril 2026 à 00h30
Départ de la 2 ^{ème} étape	Samedi 11 Avril 2026 à 08h00 *1 ^{er} VHC
Arrivée de la 2 ^{ème} étape Place Saint-Nicolas à Bastia	Samedi 11 Avril 2026 à 17h27
Publication des résultats partiels et provisoires de la 2 ^{ème} étape	Samedi 11 Avril 2026 à 19h30
Ordre et heures de la 3 ^{ème} étape	Samedi 11 Avril 2026 à 20h30
Départ de la 3 ^{ème} étape	Dimanche 12 Avril 2026 à 7h00 *1 ^{er} Moderne
Arrivée de la 3 ^{ème} étape Place Saint-Nicolas à Bastia	Dimanche 12 Avril 2026 à 13h47
Publication des résultats provisoires	30 minutes après l'entrée en Parc fermé du dernier concurrent
Remise des prix Place Saint-Nicolas à Bastia	Dimanche 12 Avril 2026 sur le podium d'arrivée
Vérifications finales	Dimanche 12 Avril 2026 à 13h47 Garage MURATI à Furiani Taux horaire de la main d'œuvre : 60,00 € TTC

PROGRAMME DES REUNIONS DU COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS

PC COURSE MAIRIE DE BASTIA

1^{ère} REUNION

**VENDREDI 10 AVRIL 2026
15H00**

2^{ème} REUNION

**VENDREDI 10 AVRIL 2026
23H30**

3^{ème} REUNION

**SAMEDI 11 AVRIL 2026
18H00**

4^{ème} REUNION

**DIMANCHE 12 AVRIL 2026
14H00**

56^{ème} Rallye National « RONDE DE LA GIRAGLIA »

PALMARES de 1970 à 2025

ANNEE	PILOTE	COPILOTE
1970	Jean-Pierre MANZAGOL	Jean-François FILIPPI
1971	Eugène PAOLI	Laurent GIUSTI (Mimi)
1972	Bernard DARNICHE	Alain MAHE
1973	Jean-Pierre MANZAGOL	Georges MONTI
1974	Jean-Claude ANDRUET	Michèle ESPINOS-PETIT (Biche)
1975	Jacques HENRY	Maurice GELIN
1976	Bernard DARNICHE	Alain MAHE
1977	Guy FREQUELIN	Jacques DELAVAL
1978	Jean-Pierre MANZAGOL	Jean-François FILIPPI
1979	Bernard BEGUIN	Jean-Jacques LENE
1980	Claude BALESI	Jean-Paul CIRINDINI
1981	Jean-Pierre MANZAGOL	Georges MONTI
1982	Daniel ROGNONI	Jean-Pierre SALVARELLI
1983	Camille BARTOLI	Gilbert POLETTI
1984	Bruno BOUSCARY	Pierre-Bernard GUERIN
1985	Jean-Pierre MANZAGOL	Daniel CHIESA
1986	Jean-Pierre MANZAGOL	Georges MONTI
1987	Jean-Pierre MANZAGOL	Georges MONTI
1988	Jean-Pierre MANZAGOL	Jean-Louis ANGELINI
1989	Jean-Pierre MANZAGOL	Georges MONTI
1990	Jean-Pierre MANZAGOL	Jean-Louis ANGELINI
1991	Jean-Pierre MANZAGOL	Christine BERNARDINI
1992	Marc VALLICIONI	Christophe HOCHET
1993	Marc VALLICIONI	Christophe HOCHET
1994	Jean-Pierre MANZAGOL	Georges MONTI
1995	Marc MASSAROTTO	Martine POETTOZ
1996	Francis MARIANI	Christophe GILOT
1997	Francis MARIANI	Gilles THIMONIER
1998	Jean-Pierre MANZAGOL	Dominique SAVIGNONI
1999	Jean-Pierre MANZAGOL	Georges MONTI
2000	Francis MARIANI	Dominique SAVIGNONI
2001	Jean-Jacques PADOVANI	Guy VOILLEMIER
2002	Jean-Jacques PADOVANI	Guy VOILLEMIER
2003	Jean-Pierre MANZAGOL	Nathalie ORSUCCI
2004	Jean-Pierre MANZAGOL	Nathalie ORSUCCI
2005	Jean-Marc MANZAGOL	Sabrina DE CASTELLI
2006	Jean-Jacques PADOVANI	Etienne PATRONE
2007	Pascal TROJANI	Olivier VERDURI
2008	Pascal TROJANI	Olivier VERDURI
2009	Pascal TROJANI	Tony AGUZZI
2010	Jean-Jacques PADOVANI	Eric FOURMY
2011	Andreas NIKKELSEN	Ola FLOENE
2012	Pascal TROJANI	Olivier VERDURI
2013	Pascal TROJANI	Jean-Noël VESPERINI
2014	Pascal TROJANI	Olivier VERDURI
2015	Jean-François SUCCI	Olivier VITRANI
2016	François Frédéric NAVARRA	Marc BARRA
2017	Pascal TROJANI	Jean-Noël VESPERINI
2018	Pascal TROJANI	Jean-Noël VESPERINI
2019	Jean-Mathieu LEANDRI	Fabrice GORDON
2020	Jean-Marc MANZAGOL	Etienne PATRONE
2021	Hugo MICHELI	Mickael CAMILLI
2022	Jean-Marc MANZAGOL	Etienne PATRONE
2023	Hugo MICHELI	Yoan RAFFAELLI
2024	Guillaume SANTINI	Jerôme CAMILLI
2025	Léo ROSSEL	Jean-François MANCINI

56^{ème} Rallye National « RONDE DE LA GIRAGLIA »

ARTICLE 1P – ORGANISATION

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE BASTIAISE
Organise les 10, 11 et 12 avril 2026 avec le concours de
L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE CORSE ET DU TOUR DE CORSE
L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE RESTONICA
L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE TERRE DE CORSE
L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE CORSICA
La participation de la
COLLECTIVITE DE CORSE
VILLE DE BASTIA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA
COMMUNE DE ROGLIANO
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP CORSE
LES COMMUNES TRAVERSEES DE L'AGGLOMERATION BASTIAISE ET DU CAP CORSE

LE 56^{ème} RALLYE NATIONAL « RONDE DE LA GIRAGLIA »

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue Corse du Sport Automobile le 10/02/2026 sous le n° 01/N/2026 et par la FFSA sous le permis d'organiser n°150 en date du 17/02/2026.

Le 56^{ème} Rallye National « RONDE DE LA GIRAGLIA » est organisé conformément à la réglementation générale des rallyes et est ouvert aux licenciés titulaires d'une licence en cours de validité. Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générale édictées par la FFSA.

COMITE D'ORGANISATION :

Président : Lucien MARSICANO

Vice-Président : Jean-Marie MURATI

Secrétaire Général : Stéphanie ORLANDI

Trésorier Général : Laurent GOIA

Membres :

Anthony GANDOLFI
Christian CANADA
Thibaud PACCINI
Pierre GUINTINI
Frédéric POLIDORI
Fabrice ESQUIROL

Jean-Claude PRECIGOUT
Jean-Luc SECONDI
Pierrette MASSEI
Nicolas D'ULIVO
Christophe OLIVIERI



ADRESSE DE L'ORGANISATION ET DU SECRETARIAT DU RALLYE :

ASA BASTIAISE

B.P. 32

20288 BASTIA Cedex

Téléphone : 04.95.31.19.41

E-mail : asabastiaise@outlook.fr

Site Internet : www.asa-bastiaise.com

PERMANENCE DU RALLYE : Mairie de BASTIA - Pendant le meeting

ORGANISATEUR TECHNIQUE : Daniel BALDASSARI n°5820

56^{ème} Rallye National « RONDE DE LA GIRAGLIA »

TABLEAU OFFICIEL D’AFFICHAGE :

Du lundi 6 au Jeudi 9 Avril 2026 au siège de l’ASA BASTIAISE.

Du vendredi 10 au dimanche 12 Avril 2026 au PC Course – Hôtel de Ville BASTIA et tableau d’informations au Parc fermé - Place St-Nicolas à BASTIA.

1.1P. OFFICIELS

Observateur FFSA	Gérard PLISSON	n° 12983
Président du Collège des Commissaires Sportifs	Fabien ZYCH	n° 4626
Membres du Collèges des Commissaires Sportifs	Christian LECA Alain ROSSI	n° 8051 n° 7529
Directeur de Course Moderne	Patrick BOUTEILLER	n° 128253
Directeur de Course VHC/VHRS/VMRS	Antoine CASANOVA	n° 4042
Directeurs de Course Adjoint Adjoints à la Direction de Course	Sylvie ZYCH Pierre BOÏ David BERETTI	n° 3416 n° 12623 n° 20543
Directeur de Course « Nouveau Départ »	Pierre BOÏ	n° 12623
Directeur de Course Adjoint Responsable des vérifications et de la publicité	Sylvie ZYCH	n° 3416
Directeur de Course Adjoint Responsable du véhicule tricolore	Cathy BAILE	n° 174066
Commissaires chargés des Relations avec les concurrents	Stéphanie CACCAVELLI Pierrette RUBINI	n° 6471 n° 27884
Médecin Chef	Dominique SIMEONI	n° 232050
Juge de Faits	Jean-Patrick CAMPOS	n°
Délégués à la Direction de Course aux Epreuves Spéciales	Patrick MARIANI Noël BASTIANAGGI Jacqueline EHLINGER	n° 4060 n° 2221 n° 183132
Commissaire technique Responsable VHC/VHRS	Henri PINET	n° 169602
Commissaire technique Responsable Modernes/VMRS Responsable « Nouveau Départ »	Jérôme JEAN	n° 12872
Commissaires techniques	Valérie ROUSTAND Jean CAMPANA Gian-Michele OLIVIERI David HIELLY	n° 12848 n° 4045 n° 362305 n° 33408
Secrétaire du Meeting	Stéphanie ORLANDI	n° 376781
Responsable des Classements	David GUIBLAIN - Brennus Informatique	
Chargé des relations avec la presse	Lucien MARSICANO	n° 218493
Responsable des Parcs	Laurent GOIA	n° 132498
Responsables du Matériel	Jean-Claude PRECIGOUT Jean-Luc SECONDI	n° 164190 n° 301842
Responsable de la Remise des Prix	Pierrette MASSEI	

56^{ème} Rallye National « RONDE DE LA GIRAGLIA »

1.2P. ELIGIBILITE

Le 56^{ème} Rallye « RONDE DE LA GIRAGLIA » compte pour :

Championnat de France 2^{ème} division 2026
La Coupe de France des Rallyes - Coefficient 4 - 2026
Le Championnat de la Ligue Corse du sport Automobile des Rallyes 2026
Le Challenge « ASAB » pour les licenciés de l'ASA Bastiaise 2026

1.3P. VERIFICATIONS

À préciser : Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications des documents qui auront lieu le vendredi 10 avril 2026 de 11h00 à 15h30 à la **MAIRIE ANNEXE - PLACE DU MARCHÉ À BASTIA.**

Les vérifications des voitures auront lieu le vendredi 10 avril 2026 de 11h15 à 15h45 sur la **PLACE DU MARCHÉ À BASTIA.**

Après les vérifications des voitures, les concurrents rentreront en parc fermé jusqu'au moment du départ de la course.

1.3.1P. Tout équipage participant au rallye doit présenter **sa voiture** aux vérifications prévues, conformément au programme du rallye à l'heure qui sera fixée par affichage au siège de l'ASA Bastiaise ainsi que sur son site internet www.asa-bastiaise.com à partir du Lundi 6 Avril 2026.

Les concurrents se présentant en retard aux vérifications se verront infliger les amendes conformes au règlement standard de la FFSA.

1.3.2P. Le départ sera refusé à tout équipage qui se présenterait aux vérifications au-delà des limites prévues par le règlement particulier du rallye, sauf en cas de force majeure acceptée par le Collège des Commissaires Sportifs.

1.3.12P. Les vérifications finales seront effectuées au garage : Auto-technique MURATI – Route des Collines – 20600 FURIANI.

ARTICLE 2P – ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

En cas de dépannage dans une E.S. ou sur le parcours de liaison, les frais restent à la charge du concurrent.

ARTICLE 3P – CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.1P. Concurrents admis : conforme au règlement standard de la FFSA.

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 56^{ème} Rallye « RONDE DE LA GIRAGLIA » doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement, dûment complétée et accompagnée des documents demandés, avant le :

LUNDI 30 MARS 2026 À MINUIT

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum tout confondues (MODERNE/VHC/VHRS/VMRS).

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés ainsi :

- 650,00 € avec la publicité des organisateurs ;
- 600,00 € pour les équipages **100% licenciés à l'ASA Bastiaise** avec la publicité des organisateurs ;
- 1300,00 € sans la publicité des organisateurs ;
- 1200,00 € pour les équipages **100% licenciés à l'ASA Bastiaise** sans publicité des organisateurs

+ 50,00 € pour la géolocalisation (à régler lors de la distribution du boîtier aux vérifications administratives)

56^{ème} Rallye National « RONDE DE LA GIRAGLIA »

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement et de tous les documents.

3.3P. ORDRE DE DEPART

Départ de 1^{ère} étape suivant la liste des ordres de départ.

Le départ de la 2^{ème} étape sera donné dans l'ordre du classement à l'issue de la 1^{ère} étape.

Le départ de la 3^{ème} étape sera donné dans l'ordre du classement à l'issue de la 2^{ème} étape

Conforme au règlement FFSA – Hors pénalités routières pour la 2^{ème} et 3^{ème} étape.

ARTICLE 4P – VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES AUTORISEES :

Conforme au règlement standard FFSA.

4.2. PNEUMATIQUES

Conforme au règlement FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

Pendant toute la durée du rallye, **l'assistance est interdite sur tout le parcours sauf dans les parcs prévus à cet effet.**

L'accès aux parcs d'assistance sera réservé aux seuls véhicules porteurs d'un autocollant avec le numéro du concurrent, sur le coin supérieur droit du pare-brise.

Un seul véhicule d'assistance par concurrent sera autorisé.

Vendredi 10 avril 2026 : Plage de l'Arinella à Bastia

Samedi 11 et dimanche 12 avril 2026 : Port de Macinaggio

ARTICLE 5P – IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.2 PUBLICITE OBLIGATOIRE :

Plaque immatriculation avant, pare-soleil (gauche et droite) et panneaux de porte : Additif à venir.

PUBLICITE OPTIONNELLE :

Conforme au règlement standard FFSA.

5.1 P. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au Règlement Standard des Rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

56^{ème} Rallye National « RONDE DE LA GIRAGLIA »

ARTICLE 6P - SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 56^{ème} Rallye « RONDE DE LA GIRAGLIA » représente un parcours total de 418,24 kilomètres divisé en 3 étapes et 5 sections.

Il comporte 9 épreuves spéciales d'une longueur totale de 128,53 kilomètres.

VENDREDI 10 AVRIL 2026 – 1^{ère} étape : BASTIA - BASTIA

- ES 1 : FIGARELLA – VILLE DI PIETRABUGNO : 6,99 KMS

Total de la 1^{ère} étape :

TOTAL KMS : 6,99 KMS

SAMEDI 11 AVRIL 2026 – 2^{ème} étape : BASTIA - MACINAGGIO - BASTIA

ES 2/4 : LURI – BARRETTALI : 19,37 KMS X 2 = 38,74 KMS

ES 3/5 : PINO - CENTURI : 12,64 KMS X 2 = 25,28 KMS

Total de la 2^{ème} étape :

TOTAL KMS : 64,02 KMS

DIMANCHE 12 AVRIL 2026 – 3^{ème} étape : BASTIA – MACINAGGIO - BASTIA

ES 6/8 : MACINAGGIO – ERSA : 9,67 KM X 2 = 19,34 KMS

ES 7/9 : MORSIGLIA – PONT DE LURI : 19,09 KMS X 2 = 38,18 KMS

Total de la 3^{ème} étape :

TOTAL KMS : 57,52 KMS

TOTAL GENERAL ES : 128,53 KMS

L'itinéraire figure dans l'annexe « ITINERAIRE ».

L'heure officielle du Rallye est celle de l'horloge parlante. Aucune contestation n'étant admise sur ce point.

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.5P. Les reconnaissances sont limitées de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 :

- Samedi 4 et dimanche 5 avril 2026 - Mercredi 8 et jeudi 9 avril 2026.

Le nombre de passages en reconnaissances est limité à 3 au maximum (Art.6.2.1.).

Des contrôles seront effectués, toute infraction à la réglementation sera sanctionnée.

ARTICLE 7P – DEROULEMENT DU RALLYE

7.3.17. NOUVEAU DEPART APRES ABANDON

Conforme au règlement standard rallyes.

7.5P. EPREUVES SPECIALES

7.5.1P. Le chronométrage sera effectué au 1/10^{ème} de seconde (Art. 7.5.1.)

ARTICLE 8P – PENALITES – RECLAMATIONS – APPELS

Les pénalisations particulières à l'épreuve sont les infractions constatées en zone Rouge (Feuille N° 21) auront pour conséquence un départ refusé. Le reste de l'épreuve sera conforme à la réglementation FFSA.

ARTICLE 9P – CLASSEMENTS

Les résultats de la 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} étape ainsi que l'ordre de départ de la 2^{ème} et 3^{ème} étape seront établis et affichés au panneau « OFFICIEL » situé à côté du podium sur la Place Saint-Nicolas à BASTIA du vendredi 10 avril 2026 à 18h00 au dimanche 12 avril 2026 à 17h00.

Le classement final provisoire sera affiché le dimanche 12 avril 2026 au plus tard 30 minutes après l'entrée en Parc fermé du dernier concurrent.

Il sera établi :

- 1 classement Général, tous groupes confondus ;
- 1 classement par Groupe (FRC1, FRC2, FRGT, FRC3, FRally Nat, FRC4, FRC5) ;
- 1 classement par Classe ;
- 1 classement Féminin.

ARTICLE 10P – PRIX ET COUPES

Prix en espèces : (les prix ne sont pas cumulables)

1^{er} Scratch : 500,00€

2^{ème} Scratch : 350,00€

3^{ème} Scratch : 250,00€

PRIX PAR CLASSE :

De 1 à 4 partants : le 1^{er} : 20% du montant du droit de l'engagement ;

De 5 à 11 partants : le 1^{er} : 30% du montant du droit de l'engagement.

COUPES :

- Une coupe aux trois premiers du classement général.
- Une coupe pour chaque vainqueur de groupe
- Une coupe pour chaque vainqueur de classe.

Tous les équipages classés seront récompensés.

La remise des prix se déroulera le dimanche 12 avril 2026 sur le podium - Place Saint-Nicolas à BASTIA.

**16^{ème} RALLYE NATIONAL VHC RONDE DE LA GIRAGLIA
10, 11 et 12 AVRIL 2026**

REGLEMENT PARTICULIER VHC

Le règlement particulier de ce rallye complète les règles spécifiques des rallyes VHC FFSA 2026 et le règlement de la Coupe de France des rallyes VHC 2026.

Conforme au règlement de la coupe de France des rallyes VHC.

PROGRAMME – HORAIRES

Programme :

Voir Règlement Particulier du Rallye Moderne, sauf :

Départ de l'épreuve à Bastia le samedi 11 avril 2026, devant les modernes.

Programme des réunions du collège des commissaires sportifs

Voir règlement particulier du Rallye Moderne.

Adresses

Voir règlement particulier du Rallye Moderne.

Article 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Bastiaise en qualité d'organisateur administratif et technique organise, les 10, 11 et 12 avril 2026 un Rallye de Véhicules Historiques de Compétition dénommé : RALLYE VHC – RONDE DE LA GIRAGLIA.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue Corse du Sport Automobile le 10/02/2026 sous le n° 01/N/2026 et par la FFSA sous le permis d'organiser n°150 en date du 17/02/2026.

Ce rallye sera jumelé à la 56^{ème} RONDE DE LA GIRAGLIA et empruntera le même parcours.
Le VHC ne parcourra pas l'étape 1 du Vendredi 10 Avril 2026.

Comité d'Organisation

Voir règlement particulier du Rallye Moderne.

56^{ème} Rallye National « RONDE DE LA GIRAGLIA »

1.1P. - OFFICIELS

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

Directeur de Course	Antoine CASANOVA	n° 4042
Directeur dédié à la surveillance des moyennes	David BERETTI	n° 20543
Adjoints à la Direction de Course	David BERETTI Sylvie ZYCH	n° 20543 n° 3416
Président du Collège des Commissaires Sportifs	Fabien ZYCH	n° 4626
Membres du Collège des Commissaires Sportifs	Christian LECA Alain ROSSI	n° 8051 n° 7529
Délégué de l'organisateur technique	Daniel BALDASSARI	n° 5820
Commissaire technique Responsable VHC	Henri PINET	n° 169602
Chargés des Relations avec les Concurrents	Stéphanie CACCAVELLI	n° 6471

1.2 ELIGIBILITE :

Compte pour la Coupe de France VHC coefficient 2.

1.3. - VERIFICATIONS

À préciser : Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications des documents qui auront lieu le vendredi 10 avril 2026 de 9h30 à 11h00 à la **MAIRIE ANNEXE - PLACE DU MARCHÉ À BASTIA**.

Les vérifications des voitures auront lieu le vendredi 10 avril 2026 de 9h45 à 11h15 sur la **PLACE DU MARCHÉ À BASTIA**.

Après les vérifications des voitures, les concurrents rentreront en parc fermé jusqu'au moment du départ de la course.

1.3.1P. Tout équipage participant au rallye doit présenter **sa voiture** aux vérifications prévues, conformément au programme du rallye à l'heure qui sera fixée par affichage au siège de l'ASAB ainsi que sur le site internet www.asa-bastiaise.com à partir du Lundi 7 Avril 2025.

Les concurrents se présentant en retard aux vérifications se verront infliger les amendes conformes au règlement standard de la FFSA.

1.3.2P. Le départ sera refusé à tout équipage qui se présenterait aux vérifications au-delà des limites prévues par le règlement particulier du rallye, sauf en cas de force majeure acceptée par le Collège des Commissaires Sportifs.

1.3.12P. Les vérifications finales seront effectuées au garage : Auto-technique Murati – Route des Collines – 20600 FURIANI.

Article 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

Article 3. CONCURRENT ET PILOTE

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

Les droits d'engagement sont fixés à :

- 550,00 € avec la publicité des organisateurs ;
- 1 100,00 € sans la publicité des organisateurs ;

+ 50,00 € pour la géolocalisation (à régler lors de la distribution du boîtier aux vérifications administratives).

ASA BASTIAISE – BP 32 – 20288 BASTIA - Tél : 04 95 31 19 41
Internet : www.asa-bastiaise.com - Courriel : asabastiaise@outlook.fr

56^{ème} Rallye National « RONDE DE LA GIRAGLIA »

3.3.P : ORDRE DE DEPART

La liste des numéros de compétition sera établie par l'organisateur.

L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant suivant :

- Pilotes prioritaires (FIA et FFSA)
- Pilotes désignés par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents.
- Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des groupes et classes suivants :
 - **Groupes A, 4/5, B, 2, 3, N, 1 et Classic**

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures).

La FFSA se réserve le droit de statuer sur la classification d'un pilote en dehors de ces critères sans en justifier les raisons.

Le nombre d'engagés est fixé à 30 voitures maximum. Les demandes d'engagement seront enregistrées chronologiquement jusqu'au plafond de 30 voitures.

Joindre la 1^{ère} page du PTH (Passeport Technique Historique).

Si, à la clôture des engagements, le nombre d'inscription est inférieur à 10, l'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient alors prévenus de cette décision.

Article 4P. VOITURE ADMISES

Sont autorisées les voitures à définition routière, de l'Annexe K en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, HR, I, IR, J1 et J2 et K titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes aux Règles Spécifiques Rallyes VHC

Sont admises dans un classement séparé, les voitures de la catégorie Rallye Classic de Compétition de 1977 à 1992.

Article 5P. PUBLICITE

5.2 PUBLICITE OBLIGATOIRE : Plaque immatriculation avant, pare-soleil (gauche et droite) et panneaux de porte.

PUBLICITE OPTIONNELLE :

Conforme au règlement standard FFSA.

Article 5P. LICENCES

Conforme à la réglementation générale.

Article 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

SAMEDI 11 AVRIL 2026 – 1^{ère} étape : BASTIA - MACINAGGIO - BASTIA

ES 2/4 : LURI – BARRETTALI : 19,37 KMS X 2 = 38,74 KMS

ES 3/5 : PINO - CENTURI : 12,64 KMS X 2 = 25,28 KMS

Total de la 1^{ère} étape :

TOTAL KMS : 64,02 KMS

DIMANCHE 12 AVRIL 2026 – 2^{ème} étape : BASTIA – MACINAGGIO - BASTIA

ES 6/8 : MACINAGGIO – ERSA : 9,67 KM X 2 = 19,34 KMS

ES 7/9 : MORSIGLIA – PONT DE LURI : 19,09 KMS X 2 = 38,18 KMS

Total de la 2^{ème} étape :

TOTAL KMS : 57,52 KMS

TOTAL GENERAL ES : 121,54 KMS

Article 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

7.3.17 : Nouveau départ après abandon

Article 8P. RECLAMATION – APPEL

Les pénalisations particulières à l'épreuve sont les infractions constatées en zone Rouge (Feuille N° 21) auront pour conséquence un départ refusé. Le reste de l'épreuve sera conforme à la réglementation FFSA

Article 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de la Coupe de France des Rallyes VHC 2026.

A l'issue de chaque rallye un classement par groupe sera établi.

- Un classement général est publié pour les Groupes 1, 2, 3, 4/5.
- Un classement général est publié pour les Groupes N VHC, A VHC, B VHC, J et K (1992 – 2000)
- Un classement général est publié pour le Groupe Rallye Classic de Compétition (1977 – 1992)

Un classement général toutes périodes confondues (hors Classic).

Le vainqueur d'un rallye VHC, ne peut être qu'un concurrent titulaire d'un Passeport Technique Historique ou d'un PTH/N (hors Classic).

Article 10P. PRIX ET COUPE

Il n'y aura pas de dotation en prix.

COUPES :

- Une coupe aux trois premiers du classement général.

Des coupes récompenseront tous les concurrents ayant terminés l'épreuve sur le podium d'arrivée.

- Un trophée du « Challenge Amandine Saoletti » pour le vainqueur scratch du VHC dans l'ES 4 : LURI - BARRETTALI.

**10^{ème} RALLYE NATIONAL VHRS RONDE DE LA GIRAGLIA
10, 11 ET 12 AVRIL 2026**

REGLEMENT PARTICULIER VHRS

PROGRAMME - HORAIRES

Programme :

Voir règlement particulier du Rallye moderne, sauf :

Les VHRS rouleront tout au long de l'épreuve systématiquement en dernier (avant les VMRS).

Départ de l'épreuve à Bastia le samedi 11 avril 2026 après la dernière voiture du Rallye Moderne.

Programme des réunions du collège des commissaires sportifs

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

Adresses

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

Article 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Bastiaise en qualité d'organisateur administratif et technique organise les 10, 11 et 12 avril 2026, un Rallye de Véhicules Historiques de Régularités Sportives dénommé : RALLYE VHRS – RONDE DE LA GIRAGLIA.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue Corse du Sport Automobile le 10/02/2026 sous le n° 01/N/2026 et par la FFSA sous le permis d'organiser n°150 en date du 17/02/2026.

Ce rallye sera jumelé à la 56^{ème} RONDE DE LA GIRAGLIA et empruntera le même parcours.
Le VHRS ne parcourra pas l'étape 1 du Vendredi 10 Avril 2026.

Comité d'Organisation

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

1.1P. - OFFICIELS

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

Directeur de Course	Antoine CASANOVA	n° 4042
Directeur dédié à la surveillance des moyennes	David BERETTI	n° 20543
Adjoints à la Direction de Course	David BERETTI Sylvie ZYCH	n° 20543 n° 3416
Président du Collège des Commissaires Sportifs	Fabien ZYCH	n° 4626
Membres du Collège des Commissaires Sportifs	Christian LECA Alain ROSSI	n° 8051 n° 7529
Délégué de l'organisateur technique	Daniel BALDASSARI	n° 5820
Commissaire technique Responsable VHC	Henri PINET	n° 169602
Chargés des Relations avec les Concurrents	Stéphanie CACCAVELLI	n° 6471

56^{ème} Rallye National « RONDE DE LA GIRAGLIA »

1.2P. - VERIFICATIONS

À préciser : Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications des documents qui auront lieu le vendredi 10 avril 2026 de 9h30 à 11h00 à la **MAIRIE ANNEXE - PLACE DU MARCHE À BASTIA**.

Les vérifications des voitures auront lieu le vendredi 10 avril 2026 de 9h45 à 11h15 sur la **PLACE DU MARCHE À BASTIA**.

Après les vérifications des voitures, les concurrents rentreront en parc fermé jusqu'au moment du départ de la course.

Les documents suivants doivent être présentés aux vérifications administratives :

- Permis de conduire,
- Carte grise de la voiture, (fournir la photocopie de la carte grise, elle servira pour départager les ex-aequo).
- « Laissez-passer » de véhicule pour parcours de régularité historique FIA ou de son PTH FIA ou FFSA, ou de son passeport technique.
- Licences en cours de validité.
- Pour toute demande de Titre de participation à la journée, le demandeur devra fournir, obligatoirement, un certificat médical l'autorisant à pratiquer le sport automobile.

En cas de non-présentation de ces documents, les Commissaires Sportifs pourront prononcer toute pénalité allant jusqu'au refus de départ.

Après les vérifications des voitures, les concurrents rentreront en parc fermé jusqu'au moment du départ de la course.

1.3.1P. Tout équipage participant au rallye doit présenter **sa voiture** aux vérifications prévues, conformément au programme du rallye à l'heure qui sera fixée par affichage au siège de l'ASAB ainsi que sur le site Internet à partir du Lundi 6 Avril 2026.

Les concurrents se présentant en retard aux vérifications se verront infliger les amendes conformes au règlement standard de la FFSA.

1.3.2P. Le départ sera refusé à tout équipage qui se présenterait aux vérifications au-delà des limites prévues par le règlement particulier du rallye, sauf en cas de force majeure acceptée par le Collège des Commissaires Sportifs.

1.3.12P. Il n'y a pas de vérifications finales en régularité

Un briefing oral sera organisé.

Article 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA.

3.1P. - DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

Voir règlement particulier du Rallye moderne, sauf le concurrent devra obligatoirement préciser la catégorie de moyenne choisie.

3.1.5P. Identique à la 56^{ème} Ronde de la Giraglia.

3.1.10P. Le nombre d'engagés est fixé à 20 voitures maximum.

3.1.11P. DROITS D'ENGAGEMENT

Les droits d'engagement sont fixés à :

- 550,00 € avec la publicité des organisateurs ;
- 1 100,00 € sans la publicité des organisateurs ;

+ 50,00 € pour la géolocalisation (à régler lors de la distribution du boîtier aux vérifications administratives)

Si, à la clôture des engagements, le nombre d'inscription est inférieure à 10, l'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve.

Les intéressés seraient alors prévenus de cette décision.

3.2P. – EQUIPAGES

Conforme au règlement standard FFSA.

3.3P. – ORDRE DES DEPARTS

Conforme au règlement standard FFSA.

Article 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. – VOITURES AUTORISEES

Sont admises les voitures de catégorie Régularité Historique Sportive construites jusqu'au 31 décembre 1996. L'organisateur pourra refuser d'admettre une voiture qui ne satisfait pas à « l'esprit » et à « l'aspect » de la période donnée.

Les voitures doivent être conformes au code de la route. Un extincteur et un triangle de signalisation avec des gilets sont obligatoires.

La moyenne maximale dans une zone de régularité est de 75 Km/h.

Les arceaux de sécurité et les harnais seront à la limite conseillés, nous sommes en régularité et non en VHC. Il ne faudrait pas que le VHRS devienne du VHC maquillé.

Les voitures de type « cabriolet » seront interdites en moyenne haute.

4.1.2P. – EQUIPEMENTS

Seuls sont autorisés les compteurs kilométriques et de vitesse prévus par le constructeur et équipant d'origine la voiture. Cependant, un seul instrument à l'affichage mécanique peut être installé dans la voiture à condition qu'il n'indique que des distances partielles ou totales (comme par exemple Halda Trip/Twin Master, Rétrotrip, Belmogtwin etc.) mais en aucun cas des moyennes. Cet appareil devra être conforme à ses spécifications d'origine, sans aucune modification. Cependant, l'utilisation des appareils à affichage électronique (GPS, téléphone, ordinateur) est tolérée à condition qu'ils soient visiblement supportés par le copilote et que leur taille ou leur encombrement ne porte pas atteinte à la sécurité de l'équipage. Aucun de ces appareils ne devra être fixé de manière définitive sur la voiture.

4.6P. – IDENTIFICATION DES VOITURES

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

Article 5P. – PUBLICITE

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

Article 6P. – SITE ET INFRASTRUCTURES

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

6.2P. – RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

Voir règlement particulier du Rallye moderne.

Article 7P. – DEROULEMENT DU RALLYE

Idem au règlement particulier du Rallye moderne.

7.1P. – DEPART

Conforme au règlement standard FFSA.

Idem au règlement particulier du Rallye moderne.

7.2P. – DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AU CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- | | | |
|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| a) Commissaire de route | Chasuble ORANGE | « Commissaire » |
| b) Chef de Poste | Chasuble ORANGE BARRE | « Chef de Poste » |
| c) Relation Concurrents | Chasuble ROUGE | « Relation Concurrent » |

7.2.2P. Les lignes de chronométrage intermédiaires ne seront pas indiquées.

7.3P. – CONTROLES DE PASSAGES – CONTROLES HORAIRES – MISE HORS COURSE

Conforme au règlement standard FFSA.

7.5P. – ZONES DE REGULARITE

Trois options de vitesse moyenne sont proposées pour réaliser les zones de régularité. Dès l'engagement, les concurrents doivent opter OBLIGATOIREMENT pour une seule des 3 catégories de moyenne et pour la TOTALITE des zones de régularité. Ce choix pourra être modifié lors des vérifications administratives avec autorisation du collège des commissaires sportifs.

L'engagement sera refusé à tout équipage qui n'aura pas fait ce choix. Pour des raisons de sécurité, le directeur de course et/ou l'organisateur pourront modifier les moyennes et notamment en fonction des conditions météorologiques. Les concurrents en seront avisés aux CH précédents les départs des zones concernés.

7.5.4P. – ZONES DE REGULARITE NON EFFECTUE

Si un équipage interrompt le rallye à n'importe quel moment en ne suivant pas son itinéraire, le concurrent doit avertir la direction de course et il pourra être admis de nouveau dans le rallye au départ de la section ou de l'étape suivante (prise d'un nouveau carnet de bord). Dans ce cas, le concurrent doit être présent au parc de départ 15 minutes avant le départ du premier concurrent.

Pour chaque zone de régularité non réalisé ou sauté, l'équipage concerné, se verra pénalisé de 1800 points (égale à 30 minutes puisque 1seconde égale 1 point), additionné au plus mauvais résultat du concurrent ayant parcouru la zone de régularité.

Il n'y aura pas de pénalité additionnelle pour avoir sauté le contrôle horaire au départ d'une zone de régularité. Pour être classée, la voiture doit avoir passé le dernier contrôle horaire du rallye. Un équipage ne pourra reprendre la course qu'au départ d'une section ou d'une étape suivante (prise d'un nouveau carnet de bord).

7.6P. – PARC FERME

Seuls les parcs de DEPART et celui d'ARRIVEE FINALE sont obligatoires.

Les concurrents pourront quitter les parcs fermés de fin d'étape (Pointage CH fin d'Etape obligatoire). Ils devront présenter leur voiture obligatoirement au parc 15 minutes avant le départ du premier concurrent de l'étape suivante, en ayant remis en conformité course les plaques d'immatriculation avant et arrière.

Il est à noter que pour quitter un parc fermé, les voitures doivent être remises en conformité avec le Code de la Route (plaques d'immatriculation) et avec leur propre assurance

Article 8P. – RECLAMATION

Aucune réclamation ne sera admise.

Article 9P. – CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

Le classement général sera fait pour chaque moyenne.

- Moyenne haute – Moyenne intermédiaire – Moyenne basse

À titre d'information : Le classement, toutes moyennes confondues, pourra être affiché à la fin du rallye.

En cas d'exæquo les concurrents seront départagés suivant :

- Le nombre de ZR remportées - Le meilleur résultat dans la 1^{ère} ZR - Le meilleur résultat dans la 2^{ème} ZR, etc.

Article 10 – COUPES et TROPHEES

Il n'y aura pas de dotation en prix.

- Une coupe aux trois premiers du classement général
- Des coupes récompenseront tous les concurrents ayant terminés l'épreuve sur le podium d'arrivée.

**7^{ème} RALLYE NATIONAL VMRS RONDE DE LA GIRAGLIA
10, 11 ET 12 AVRIL 2026**

REGLEMENT PARTICULIER VMRS

PROGRAMME – HORAIRES

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue Corse du Sport Automobile le 10/02/2026 sous le n° 01/N/2026 et par la FFSA sous le permis d'organiser n° 150 en date du 17/02/2026.

Voir règlement particulier du Rallye moderne, sauf :

Les ENRS rouleront tout au long de l'épreuve systématiquement en dernier.
Le VMRS ne parcourra pas l'étape 1 du Vendredi 10 Avril 2026.

Départ de l'épreuve à Bastia le samedi 11 avril 2026 après la dernière voiture du Rallye VHRS.

REGLES SPECIFIQUES RALLYE MODERNE DE REGULARITE SPORTIVE (VMRS)

Ce règlement complète ou modifie le règlement standard des rallyes de régularité sportive

Un Rallye Moderne de Régularité Sportive (VMRS) peut être inscrit seul ou en doublure d'un rallye.
La vitesse ne doit pas être prise en compte pour le classement.

1.1. OFFICIELS

Conforme au règlement standard des rallyes de régularité sportive.
Les officiels peuvent être les mêmes que ceux du rallye support.

1.2. ELIGIBILITE

Selon le règlement particulier.

1.3. VERIFICATIONS

1.3.1. Les documents suivants doivent être présentés aux vérifications administratives :

- Permis de conduire,
- Certificat d'immatriculation de la voiture
- Attestation d'assurance
- Vignette de contrôle technique
- Licences en cours de validité ou titre de participation

En cas de non-présentation de ces documents, les Commissaires Sportifs pourront prononcer toute pénalité pouvant aller jusqu'au refus de départ.

ARTICLE 2. ASSURANCE

Conforme au règlement standard des rallyes et au règlement standard des rallyes de régularité sportive.

Article 3P. CONCURRENTE ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA.

3.1P. - DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

Voir règlement particulier du Rallye moderne, sauf le concurrent devra obligatoirement préciser la catégorie de moyenne choisie.

3.1.5P. Identique à la 56^{ème} Ronde de la Giraglia.

3.1.10P. Le nombre d'engagés est fixé à 20 voitures maximum.

3.1.11P. DROITS D'ENGAGEMENT

Les droits d'engagement sont fixés à :

- 550,00 € avec la publicité des organisateurs ;
- 1 100,00 € sans la publicité des organisateurs ;

+ **50,00 € pour la géolocalisation** (à régler lors de la distribution du boîtier aux vérifications administratives)

Si, à la clôture des engagements, le nombre d'inscription est inférieure à 10, l'organisateur se réserve le droit d'annuler l'épreuve.

Les intéressés seraient alors prévenus de cette décision.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES AUTORISEES

Un Rallye Moderne de Régularité Sportive est ouvert aux catégories suivantes :

- **LPRS** - voitures de Grand Tourisme (GT) de série (à moteur thermique uniquement), conformes à la législation routière en France, construites après le 31 décembre 1996.
- **LTRS** - voitures de Tourisme de série (à moteur thermique uniquement), conformes à la législation routière en France, construites après le 31 décembre 1996.
- **ENRS** - voitures à énergies non polluantes, conformes à la législation routière Française, construites après le 31 décembre 1996.

Le choix des catégories reste à la discrétion des organisateurs.

L'organisateur pourra refuser d'admettre une voiture qui ne satisfait pas à l'esprit et à l'aspect de la catégorie donnée.

4.1.1. Pour la catégorie ENRS

Ces voitures devront avoir des documents d'immatriculation valides pour une utilisation sur voies ouvertes à la circulation publique.

Les voitures homologuées selon la procédure à « Titre isolé » et immatriculées seront acceptées et pourront concourir dans le Groupe : « Prototypes ».

Les voitures doivent être de type « fermé ». Les cabriolets et hard top sont exclus.

Le Poids Total Autorisé en Charge (PTAC) devra être inférieur à 3,5 T.

Sont autorisées les catégories et groupes suivants (L'organisateur peut ne retenir qu'une, voire deux catégories. Il a également la possibilité de réunir ces trois catégories en une seule dans le cas où le nombre d'inscrit est inférieur à cinq).

1. Catégorie Hybride (incluant hybride rechargeable) : voiture disposant d'au moins deux transformateurs d'énergies à bord.

2. Catégorie électrique : voiture mue par la seule énergie électrique avec ou sans prolongateur d'autonomie.

3. Catégorie Proto.

Groupe, définissant le nombre de véhicules produits.

- **Groupe 1** : « Véhicules de grande série ».

Au moins 2.500 véhicules d'un type et d'un modèle donné doivent avoir été produits sur une période de 12 mois consécutifs.

- **Groupe 2** : « Véhicules produits en Petite Série ».

Au moins 10 véhicules d'un type et d'un modèle donné doivent avoir été produits sur une période de 12 mois consécutifs.

- **Groupe 3** : « Prototype ».

- Véhicule construit à l'unité ou issu d'une production inférieure à 10 véhicules par an.
- Véhicules n'entrant pas dans un des groupes précédents.
- Dans ce groupe les véhicules « W Constructeur » sont autorisés, mais les « W garage » exclus.
- Un véhicule prototype, même roulant sous couvert d'un W constructeur, devra présenter, au moins, les éléments spécifiques de sécurité suivants :
 - Ceintures de sécurité,
 - Triangle,
 - Un gilet fluorescent de sécurité par membre d'équipage,

ASA BASTIAISE – BP 32 – 20288 BASTIA - Tél : 04 95 31 19 41

Internet : www.asa-bastiaise.com - Courriel : asabastiaise@outlook.fr

56^{ème} Rallye National « RONDE DE LA GIRAGLIA »

➤ Un extincteur.

La Catégorie, définit l'énergie utilisée (Cf détails dans l'annexe technique)

4.2. PNEUMATIQUES

Homologation route.

Dimensions : celles préconisées par le constructeur à l'exclusion de toute autre.

Pressions : celles recommandées par le constructeur avec une tolérance de 5%.

Présence obligatoire de la roue de secours si elle est prévue à l'origine.

Il pourra être ajouté une roue de secours de taille normale, si le constructeur n'en prévoit pas ou si celle-ci est de taille réduite : une roue galette pourra être remplacée par une roue de taille normale. Dans ce cas, elle devra être fixée solidement dans le coffre de la voiture.

4.3.1 ASSISTANCE

Conforme au règlement standard des rallyes ou au règlement particulier du rallye de support.

La possibilité d'organiser des assistances relève du règlement particulier de l'organisateur.

Dans le cas où elles sont autorisées il est fortement conseillé aux organisateurs de prévoir des zones réservées à cet effet.

Pour les mesures de consommation et pour les véhicules utilisant un biocarburant, le ravitaillement se fera sous contrôle de l'organisateur dans :

- des zones de recharge pour les véhicules électriques avec possibilité de mesurer les Kwh rechargés.
- des zones de ravitaillement dédiées pour les véhicules hybrides et biocarburant. Ces zones disposeront des différents carburants utilisés dans la compétition.

4.6. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme aux dispositions d'identification des voitures de rallye de support (décret n° 2012 – 312 du 5/3/12).

Les véhicules ENRS doivent présenter une identification spécifique complémentaire telle que précisée en Annexe.

ARTICLE 7. DEROULEMENT DU RALLYE

7.6. PARC FERME

Conforme au règlement standard des rallyes de régularité sportive.

Pour quitter un parc fermé, les voitures doivent être remises en conformité avec le Code de la Route (plaques d'immatriculation) et avec leur propre assurance.

ARTICLE 8. RECLAMATIONS

Aucune réclamation ne sera admise

Article 9P. – CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

Le classement général sera fait pour chaque moyenne.

- Moyenne haute – Moyenne intermédiaire – Moyenne basse

À titre d'information : Le classement, toutes moyennes confondues, pourra être affiché à la fin du rallye.

En cas d'exæquo les concurrents seront départagés suivant :

- Le nombre de ZR remportées - Le meilleur résultat dans la 1^{ère} ZR - Le meilleur résultat dans la 2^{ème} ZR, etc.

ARTICLE 10. COUPES

Selon règlement particulier.

Les prix en espèces sont interdits.

Toute la documentation et réglementation concernant les catégories VMRS sont à retrouver sur le site internet www.ffsa.org